



Vous êtes une nouvelle équipe de football et souhaitez vous inscrire au Championnat FSGT

1^{ère} Etape : Se constituer en association sportive loi 1901.

Démarche à effectuer auprès de la préfecture des Hauts-de-Seine. Possibilité de faire la création en ligne sur le site : [ici](#)

Accompagnement possible pour effectuer cette démarche en nous contactant aux coordonnées indiquées ci-dessous.

2^{ème} étape : Inscrire son équipe

Remplir les dossiers d'affiliation à la FSGT et d'engagement à l'activité choisie. Formulaires à retirer au Comité et à retourner accompagnés du règlement.

3^{ème} étape : L'entretien

Entretien obligatoire pour toute nouvelle équipe pour faire connaissance et échanger sur les spécificités du football FSGT.

4^{ème} étape : Licencier ses adhérents

Chaque joueur, dirigeant, arbitre, délégué, etc. participant aux compétitions doit être titulaire de la licence omnisports FSGT.

Pour cela un certificat médical datant de moins d'un an attestant de l'absence de contre-indication à la pratique sportive de l'activité concernée est obligatoire pour la délivrance d'une première licence sportive.

Autorisation

Un adhérent a la possibilité de pratiquer toutes les activités organisées par la FSGT avec sa licence. Dans le cas où une activité n'est pas organisée dans son club, il a la possibilité d'aller la pratiquer dans un autre club FSGT en se procurant un carton « autorisation » auprès de son Comité.

Mutation

Un joueur peut changer de club une fois dans la saison. La démarche est gratuite et doit être effectuée auprès de son Comité.

FSGT 92
161 rue des Renouillers
92700 Colombes

Tel : 01.47.21.52.14
@ : fsgt@fsgt92.org



FORMULAIRE DE DEMANDE D'AFFILIATION

À adresser directement à votre comité départemental FSGT

SAISON 2022/2023

CATÉGORIE 1

TARIF : 72,25 €

TYPE D'AFFILIATION : SAISON SPORTIVE (DU 01/09/2022 AU 31/08/2023)

INFORMATIONS SUR L'ASSOCIATION

TITRE EXACT DE L'ASSOCIATION OU DU GROUPEMENT SPORTIF (en toutes lettres et en majuscule) :

SIGLE :

N° DECLARATION EN PREFECTURE :

N° D'AGREMENT SPORT :

DATE DE PARUTION AU JOURNAL OFFICIEL :

N° D'AGREMENT JEUNESSE ÉDUCATION POPULAIRE :

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

ADRESSE ELECTRONIQUE :

SITE INTERNET :

NATURE DE L'ASSOCIATION :

TYPE DE L'ASSOCIATION :

ACTIVITÉS PRATIQUÉES EN FSGT (VEUILLEZ PRÉCISER AU MOINS UNE ACTIVITÉ)

Si vous voulez inscrire plus de 2 activités, utilisez le formulaire supplémentaire « activités pratiquées » joint. Et, si besoin, demandez d'autres formulaires à votre comité départemental FSGT.

RESPONSABLE DE L'ACTIVITÉ 1

ACTIVITÉ :

N° DE LICENCE :

(à renseigner en cas de renouvellement)

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

SEXE :

Le responsable des activités est obligatoirement licencié à la FSGT. Lors des demandes de licences, celles des responsables d'activités seront à faire en premier.

RESPONSABLE DE L'ACTIVITÉ 2

ACTIVITÉ :

N° DE LICENCE :

(à renseigner en cas de renouvellement)

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

SEXE :

Le responsable des activités est obligatoirement licencié à la FSGT. Lors des demandes de licences, celles des responsables d'activités seront à faire en premier.

LE/LA CORRESPONDANT-E DE L'ASSOCIATION AUPRÈS DE LA FSGT

N° DE LICENCE (à renseigner en cas de renouvellement) :

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

SEXE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE DOMICILE :

TÉLÉPHONE PRO. :

TÉLÉPHONE PORTABLE :

ADRESSE ELECTRONIQUE :

ASSURANCE (Voir document relatif au contrat) :

ACTIVITÉS SPORTIVES PRATIQUÉES :

Cette personne est obligatoirement licenciée à la FSGT.

LE/LA PRÉSIDENT-E DE L'ASSOCIATION

Si le-la Président-e de l'association est la même personne que le-la Correspondant-e ne pas remplir et cocher cette case. Attention : Le-La Président-e et le-la Trésorier-e de l'association doivent être deux personnes différentes.

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

SEXE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE DOMICILE :

TÉLÉPHONE PRO. :

TÉLÉPHONE PORTABLE :

ADRESSE ELECTRONIQUE :

LE-LA TRÉSORIER-E DE L'ASSOCIATION

Si le-la Trésorier-e de l'association est la même personne que le-la Correspondant-e ne pas remplir et cocher cette case. Attention : Le-La Président-e et le-la Trésorier-e de l'association doivent être deux personnes différentes.

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

SEXE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE DOMICILE :

TÉLÉPHONE PRO. :

TÉLÉPHONE PORTABLE :

ADRESSE ELECTRONIQUE :



ABONNEMENT ASSOCIATIF À LA REVUE « SPORT ET PLEIN AIR »

TYPE D'ABONNEMENT :

ADRESSE ELECTRONIQUE :

(Pour recevoir votre abonnement)

RÉCEPTION DE L'ENVOI PAPIER :

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

Pour des abonnements supplémentaires à un tarif « spécial clubs » (20 €), connectez-vous à votre espace dédié et aller sur intranet.fsgt.org ou prenez contact avec votre comité départemental FSGT

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le règlement n° 2016/679, dit Règlement général de la protection des données (RGPD), est un règlement de l'Union Européenne qui constitue le texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel.

Les informations personnelles recueillies dans ce formulaire sont nécessaires à l'affiliation de votre association/club à la FSGT. Elles font l'objet d'un traitement informatique ayant pour finalité la gestion administrative, le suivi et l'amélioration de la relation entre la fédération, les clubs et comités FSGT. Ces données pourront également être utilisées par les services internes à des fins de communication sur nos activités et nos actions. Vos données personnelles sont uniquement traitées sur le territoire de l'U.E. En application de la réglementation en vigueur, votre association/club et les personnes directement concernées par ce formulaire d'affiliation, dis-

posent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité et de suppression de leurs données à caractère personnel. Elles peuvent exercer ces droits à tout moment en adressant leur demande à l'adresse : contact.dpo@fsgt.org. Les données sont conservées conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les durées de prescriptions éventuellement applicables.

Pendant toute la durée de conservation de vos données personnelles, nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer leur confidentialité et leur sécurité de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez contacter la Commission nationale de l'informatique et des libertés. (Plus d'informations sur www.cnil.fr).

LISTE DES 3 PREMIÈRES PERSONNES À LICENCIER À LA FSGT (CONDITION OBLIGATOIRE POUR VALIDER L’AFFILIATION)

01

N° DE LICENCE (à renseigner en cas de renouvellement) :

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

SEXE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE DOMICILE :

TÉLÉPHONE PRO. :

TÉLÉPHONE PORTABLE :

ADRESSE ELECTRONIQUE :

ASSURANCE (Voir document relatif au contrat) :

ACTIVITÉS SPORTIVES PRATIQUÉES :

02

N° DE LICENCE (à renseigner en cas de renouvellement) :

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

SEXE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE DOMICILE :

TÉLÉPHONE PRO. :

TÉLÉPHONE PORTABLE :

ADRESSE ELECTRONIQUE :

ASSURANCE (Voir document relatif au contrat) :

ACTIVITÉS SPORTIVES PRATIQUÉES :

03

N° DE LICENCE (à renseigner en cas de renouvellement) :

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

SEXE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE DOMICILE :

TÉLÉPHONE PRO. :

TÉLÉPHONE PORTABLE :

ADRESSE ELECTRONIQUE :

ASSURANCE (Voir document relatif au contrat) :

ACTIVITÉS SPORTIVES PRATIQUÉES :

FAIT À :

LE :

**CACHET ET SIGNATURE PRÉCÉDÉE DE LA MENTION
MANUSCRITE « LU ET APPROUVÉ »**

INFORMATIONS IMPORTANTES 2022/2023 *

À L'ATTENTION DES RESPONSABLES DES CLUBS

La présente demande d'affiliation implique de la part du club, **l'adhésion pleine et entière aux statuts et règlements de la fsgt** (documents téléchargeables sur le site www.fsgt.org), dont, **l'obligation pour le club de la prise d'au moins trois licences** (article 16, alinéa 1.3 du Règlement intérieur FSGT) et **l'article 1^{er} des statuts précisant que la FSGT forme des citoyens aux services d'une République laïque et démocratique**.

1. CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE SPORTIVE :

Pour les PRATIQUANTES MAJEUR-ES (18 ans et +) :

Pour la délivrance de la 1^{ère} licence, un certificat médical daté de moins d'un an est nécessaire.

Pour le renouvellement de la licence, un « Questionnaire de santé » devra être rempli et une attestation devra être renseignée et signée par le/la pratiquant-e. Et, en cas de réponse « Oui » à au moins une rubrique du « questionnaire de santé », la présentation d'un certificat médical daté de moins de six mois sera nécessaire. Le certificat médical et/ou l'attestation sont à conserver par le club (ou du moins une photocopie certifiée conforme). Ces documents pourront vous être demandés en cas d'accident et/ou de litige.

Pour les PRATIQUANTES MINEUR-ES (17 ans révolus) :

Le Décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 dispense les mineur-es de la présentation du certificat médical pour la pratique sportive, sauf pour les activités à contraintes particulières (Cf. article L.231-2-3 du code du sport). Désormais pour l'obtention d'une licence sportive, ou pour son renouvellement ou en vue de l'inscription à une compétition sportive, la/le sportif-ve mineur-e et la ou les personne-s exerçant l'autorité parentale doivent au préalable renseigner conjointement un « **Questionnaire de santé** » (Arrêté du 7 mai 2021).

Le questionnaire de santé est remis par le club. Il est aussi téléchargeable sur le site www.fsgt.org.

En cas de réponse « Oui » à au moins une rubrique du questionnaire de santé, la présentation d'un certificat médical daté de moins de six mois sera nécessaire. En cas de réponse « Non » à toutes les rubriques du questionnaire de santé, une attestation devra être renseignée et signée par la personne exerçant l'autorité parentale sur le/la mineur-e.

Le questionnaire de santé est à conserver par le/la pratiquant-e mineur-e et l'attestation et l'éventuel certificat médical (ou du moins une photocopie certifiée conforme) sont à remettre au club qui devra le conserver.

2. OBLIGATION D'INFORMATION EN MATIÈRE D'ASSURANCES :

Conformément aux dispositions du code du sport et à l'article 18 du Règlement intérieur FSGT :

Les dirigeant-es des clubs ou des groupements sportifs sont tenus d'informer expressément chaque adhérent-e de son intérêt à souscrire un contrat d'assurance individuelle accident, couvrant les dommages corporels auxquels il-elle peut être exposé-e du fait de sa pratique sportive. En la matière, et conformément aux dispositions légales, la FSGT propose un contrat d'assurance, souscrit auprès de la Mutuelle des Sportifs (MDS). L'adhérent-e a la possibilité de refuser la souscription de ce contrat.

Les dirigeant-es des clubs ou des groupements sportifs doivent obligatoirement faire signer la « **Fiche signalétique adhérent-e** » par chaque licencié-e (ou par le/la représentant-e légal-e pour les mineur-es).

Cette fiche correspond à la partie supérieure du formulaire licence FSGT. Elle atteste que le/la licencié-e a pris connaissance du formulaire MDS/FSGT, remis par le club relatif aux dispositions et garanties proposées avec l'assurance de base Individuelle Accident et l'assurance complémentaire Sportmut FSGT et atteste du choix expressément formulé par le/la licencié-e en la matière. Après sa signature par le/la licencié-e, la « Fiche signalétique adhérent-e » est à **conserver obligatoirement par le club**.

3. CONTRÔLE DE L'HONORABILITÉ DES BÉNÉVOLES :

Le Décret n° 2021-379 du 31 mars 2021 précise que les personnes licenciées à une ou plusieurs fédérations sont soumises aux dispositions des articles L.212-9 (relatif aux éducateurs-animateurs sportifs) et L.322-1 du code du sport (relatif aux dirigeants-responsables de clubs) et feront l'objet d'un contrôle des services de l'Etat portant sur le respect de leur obligation d'honorabilité.

Les fédérations sont chargées de recueillir les données des pratiquant-es licenciées soumises à cette obligation d'honorabilité. **Les clubs doivent indiquer à la fédération l'identité des personnes concernées par le contrôle d'honorabilité, selon des modalités fixées par chaque fédération.** Cette indication se fera avec l'accord préalable de l'adhérent-e licencié-e. **En cas de refus de ce dernier, l'adhérent-e pourra obtenir sa licence, mais devra renoncer expressément à ses fonctions (dirigeant/encadrant/juge/arbitre).**

* Ce document est à conserver par le club

Je soussigné-e,

NOM :

PRÉNOM :

en ma qualité de représentant-e légal-e du club dénommé :

reconnais et souscris aux dispositions légales en vigueur, et notamment le document « Informations importantes aux responsables des clubs » qui m'a été remis par la FSGT. Par la présente, j'atteste sur l'honneur que chaque membre du club pour lequel sera requise une licence FSGT (1^{ère} licence ou renouvellement) pour la saison sportive 2022-2023 ou pour l'année civile 2023 :

1. Chaque adhérent-e majeur-e sera en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive compétitive ou non compétitive ou, en cas de renouvellement de licence, de l'attestation renseignée et signée par l'adhérent-e.

Chaque adhérent-es mineur-e remettra au club une attestation signée par les personnes exerçant l'autorité parentale certifiant avoir répondu « Non » à toutes les rubriques du questionnaire de santé. En cas de réponse « Oui » à au moins une des rubriques du « Questionnaire de santé », il/elle remettra au club un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive compétitive ou non compétitive daté de moins de 6 mois.

2. À chaque adhérent-e (ou à sa/son représentant-e légal-e pour les mineur-es), souhaitant ou pas souscrire à l'assurance Individuelle Accident (IA) ou/et à l'assurance complémentaire Sportmut proposées, le club remettra le dépliant d'information réalisé par la FSGT et la Mutuelle des Sportifs (MDS).

Le dépliant informe les adhérent-es des garanties relatives à l'assurance de base Individuelle Accident (IA) et à l'assurance complémentaire Sportmut FSGT (conformément à l'article 18 du Règlement intérieur de la FSGT).

3. Chaque adhérent-e (ou sa/son représentant-e légal-e pour les mineur-es), signera la « Fiche signalétique adhérent-e » de la partie supérieure du formulaire de licence FSGT qui précise le choix de l'adhérent-e de souscrire ou pas à l'assurance de base Individuelle Accident (IA) et à l'assurance complémentaire Sportmut FSGT. Cette fiche signalétique sera à conserver obligatoirement par le club.

4. Le club appliquera les dispositions relatives au contrôle de l'honorabilité des bénévoles et salariés prévues par le Décret 2021-379 du 31 mars 2021. A cet effet, il indiquera à la FSGT les données relatives aux personnes requérant la licence FSGT et exerçant des fonctions de dirigeant/responsable ou d'éducateur/animateur d'activités ou de juge et arbitre.

5. Le club appliquera les dispositions relatives à la loi RGPD (règlement n°2016/679) sur la protection des données à caractère personnel de ses adhérent-e-s. A ce titre, il s'assurera de recueillir le consentement explicite de la personne requérante de la licence FSGT et l'informer des finalités de traitement des données recueillies.

FAIT À :

LE :

SIGNATURE DU/DE LA REPRÉSENTANT-E LÉGAL-E STATUTAIRE DU CLUB
(PRÉCÉDÉE DE LA MENTION MANUSCRITE "LU ET APPROUVÉ")

CACHET DU CLUB

* Document à remplir et à signer obligatoirement par le/la représentant-e légal-e statuaire du club et à remettre au comité FSGT.



TARIFS COTISATIONS 2022-2023

ADHESIONS OMNISPORTS ANNUELLES	Cotisations	Assurance "Individuelle Accident" (facultative)	Total avec Assurance
Licence ADULTE : 18 ans et + <i>Adulte né en 2004 et avant</i>	33,90 €	3,20 €	37,10 €
Licence JEUNE : 13 à 17 ans <i>Jeune né entre 2005 et 2009</i>	27,47 €		30,67 €
Licence ENFANT : 0 à 12 ans <i>Enfant né en 2010 et après</i>	17,58€		20,78 €

CARTES ACCUEIL ET DECOUVERTE (assurance comprise)	
Carte 4 mois enfant : 0 à 12 ans (Né en 2010 et après)	10,94 €
Carte 4 mois jeune : 13 à 17 ans (Né entre 2005 et 2009)	14,95 €
Carte 4 mois adulte : 18 ans et + (Né en 2004 et avant)	17,78 €
Carte Initiative Populaire (CIP) Carte valable de 1 à 3 jours consécutifs Elle ne peut être utilisée que 3 fois au cours d'une saison par un même pratiquant	3,11 €

Carte Soutien FSGT-non pratiquant (sans assurance) Pour les adhérents ne pratiquant pas d'activité sportive et qui souhaitent soutenir le projet associatif FSGT	11,17 €
--	----------------

AFFILIATIONS

L'affiliation est annuelle (saison sportive ou année civile) . Elle prend effet à la date de validation par le siège fédéral à condition d'être **accompagnée par la prise obligatoire de 3 licences minimum**. La catégorie d'affiliation est fixée dans la relation entre le Comité FSGT et l'Association

Catégories d'affiliations	Tarifs
Catégorie 1 Petite association, en création, peu structurée, 1ère année...	72,25 €
Catégorie 2 Association structurée, participant régulièrement aux activités proposées par la FSGT	138,62 €
Catégorie 3 Association omnisports locale ou d'entreprise	423,40 €
Catégorie 4 (saisonnière 6 mois) Association participant aux activités saisonnières proposées par la FSGT	46,43 €

Avec son affiliation chaque association bénéficie :
d'une **Assurance Responsabilité Civile**
d'une **Protection juridique**
et d'un **abonnement associatif** à la revue "Sport et Plein Air"

FRAIS D'ENVOI

si vous souhaitez recevoir vos licences par courrier

Frais envoi licences (1)	1,70 €
Frais envoi licences (2-4)	2,55 €
Frais envoi licences (5-12)	4,25 €
Frais envoi licences (13-23)	5,75 €
Frais envoi licences (24-49)	7,25 €
Frais envoi licences (50 et +)	9,00 €

Nom du club : _____

CORRESPONDANTS DE L'ÉQUIPE

Nom et prénom du Correspondant n°1	Tél. (Dom.)	Tél. (Trav.)	Tél. (Port.)
	E-mail		
Adresse postale du correspondant n°1 qui recevra les informations (confidentielle)			
Nom et prénom du Correspondant n°2	Tél. (Dom.)	Tél. (Trav.)	Tél. (Port.)
	E-mail		

JEUX DE MAILLOTS (couleur dominante)

Couleur des maillots – 1° jeu	Couleur des maillots – 2° jeu

INFORMATION TERRAIN DE FOOTBALL

Mon équipe dispose d'un terrain

Nom du stade	
coordonnées	
tel	
Surface	Synthétique <input type="checkbox"/> Herbe <input type="checkbox"/> Stabilisé <input type="checkbox"/>
Jour	
horaire du coup d'envoi	
Nom du club qui partage le terrain en alternance le avec mon équipe. Préciser sa fédération =>	

Mon équipe ne dispose pas de terrain

Avez-vous fait une demande ? Oui Non - Auprès de qui ?

FOOTBALL AUTOARBITRÉ À 7

CHOIX DU MOMENT DE PRATIQUE POUR LE CHAMPIONNAT

CHAMPIONNAT	MOMENT	OBSERVATIONS
Séniors (17 ans et plus)	<input type="checkbox"/> Du lundi au vendredi	Les matchs se jouent tous les soirs de la semaine à partir de 19h00
	<input type="checkbox"/> Samedi matin	Les matchs ne se jouent que le samedi matin entre 9 H 00 et 12 H 00

CHOIX DES OPTIONS

FORFAIT COUPES Île de France & des Hauts-de-Seine	Organisation et règle de qualification : Cette option comprend les matchs de qualifications en coupe régionale et départementale (du 12/09/22 au 10/10/22) <input type="checkbox"/> Régionale + départementale <input type="checkbox"/> Uniquement départementale
Championnat & Challenge Printemps	<ul style="list-style-type: none"> Phase 1 : du 17/10/22 au 16/01/23 Phase 2 : du 23/01/23 au 11/04/23 Challenge : du 17/04/23 au 26/06/23
Observation d'un match	<input type="checkbox"/> Je m'engage à observer une rencontre durant l'année (+ 2 pts au classement final)

GRILLE TARIFAIRE

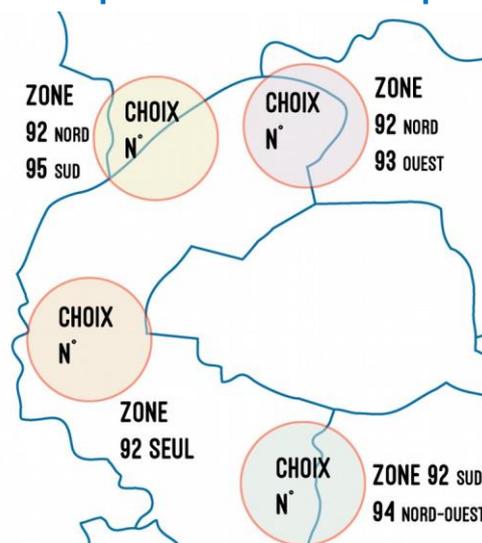
Championnat football autoarbitré à 7	185 €	
Équipe supplémentaire	160 €	
Participation frais de location terrain	140 €	
Forfait Coupes régionale + départementale	35 €	
Coupe Départementale uniquement	25 €	
Challenge de Printemps	55 €	
	TOTAL	

Choix de la zone du tirage pour la phase qualificative de la coupe régionale

« Je préfère jouer dans les zones suivantes » :

Indiquer par ordre de préférence dans les bulles, vos zones de jeu de prédilections.

De 1 à 4 choix possibles





CHARTRE DU FAIR-PLAY & DU FOOT AUTOARBITRÉ A 7

Commune aux comités franciliens & à leurs clubs adhérents



« Je veux bien être privé de ballon mais pas de plaisir... »

Je m'engage, avec mon Club, à suivre l'éthique sportive chère à la FSGT, faite de respect de l'autre et de convivialité.

Je m'engage à informer les adhérents de mon club, de toutes les initiatives prises par la FSGT en faveur d'un sport "propre" et à contribuer avec elle à leurs réalisations.

Je m'engage à mettre en œuvre toutes les conditions pour favoriser le bon déroulement des épreuves sportives, à savoir :

- Contact de l'équipe rencontrée avant le match
- Respect des horaires, des installations sportives et des personnes qui y travaillent
- Respect des règlements et de leurs obligations administratives
- Respect de l'équipe rencontrée
- Respect des commissions sportives, de la commission de discipline, des dirigeants et de leurs partenaires

Je m'engage :

- A faire mienne les spécificités et les règles du football autoarbitré à 7, et à les transmettre à mon équipe
- A ne faire participer aux compétitions que des personnes ayant une licence FSGT validée pour la saison en cours.
- A établir une feuille de match et à procéder au contrôle des licences avant le coup d'envoi des rencontres.
- A respecter et faire respecter l'esprit de l'autoarbitrage en concédant les fautes volontaires ou involontaires et en appliquant les réparations qui s'imposent.
- A pratiquer un football à la fois compétitif et sympathique en adoptant un comportement fair-play en toutes circonstances

Je soussigné (Nom Prénom) : _____,

Président de l'association ou son représentant légal, déclare :

Avoir pris connaissance des différents documents relatifs à l'organisation des compétitions de football et des conditions d'adhésion à la FSGT.

Avoir pris connaissance de la Charte du Fair-Play et du foot autoarbitré à 7

Je m'engage à œuvrer pour les faire connaître et respecter par l'ensemble des adhérents de mon association.

Fait à _____, le ____ / ____ / 2022

Signature du Président ou du représentant
légal de l'association

Cachet de l'association

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- 1– Remplir le formulaire d'engagement et d'affiliation dans son intégralité.
- 2– Signer la Charte du Fair-Play et du football autoarbitré à 7
- 3– Joindre obligatoirement au dossier le règlement financier à l'ordre de la FSGT 92. Paiement échelonné possible en joignant 3 chèques.

DATE LIMITE DE RETOUR

20 Juillet 2022

FSGT 92
161 rue des Renouillers
92700 COLOMBES
Tel 01 47 21 52 14
foot@fsgt92.org

Attention : Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée.

Formulez ici vos demandes particulières, remarques et observations :

Informations relatives à la loi "informatique et libertés"

Les données personnelles recueillies dans ce dossier sont nécessaires au traitement de votre engagement et au suivi de votre équipe. Elles sont susceptibles d'être communiquées aux autres clubs et sont disponibles en ligne sur le site www.footfsgtidf.org, à l'exception de l'adresse postale des correspondants.

Conformément à l'Art. 32 de la loi "Informatique et Libertés" vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles que nous pourrions être amenés à recueillir. Si vous souhaitez exercer ce droit contacter le responsable à l'adresse : postmaster@footfsgtidf.org